



Secrétariat Exécutif du Groupe Exécutif de Coopération des Partenaires Techniques et Financiers (SEG-PTF)

TERMES DE REFERENCE GENERIQUES DES GROUPES THEMATIQUES ET DES GROUPES DE DIALOGUE

Les présents TdR sont indicatifs. Ils fixent les principes fondamentaux tout en laissant aux groupes une marge de manœuvre permettant une adaptation aux spécificités propres à chaque groupe.

I. Contexte Général

1. La retraite annuelle des PTF, tenue le 19 février 2019, a donné son quitus au GEC pour enclencher le processus de rationalisation des GT. Elle a invité le GEC à **définir les modalités** pratiques de son opérationnalisation en prenant en compte les préoccupations et avis des responsables de GT, SGT et des Clusters. La Troïka a informé le PM qui a salué les efforts et souhaité que la démarche de rationalisation soit poursuivie dans d'autres cadres de dialogue avec le Gouvernement, notamment la Commission Mixte.
2. Une proposition de note d'orientation avec un schéma de restructuration ramenant le nombre de GT de 12 à 6 a été présenté aux Coordinateurs des GT lors de la réunion du 10 mars 2020. Ces derniers ont, majoritairement salué la réforme avec certaines craintes quant à la fonctionnalité des nouveaux groupes très larges, la perte de visibilité pour certains secteurs, les modalités pratiques de dialogue avec ce format des GT. Les Coordinateurs de anciens GT/SGT/Cluster ont formulé des recommandations qui ont été ajoutés à celles faites par le GEC.
3. La réunion mensuelle du GEC, élargie aux Coordinateurs de GT/SGT/Clusters du 17 juin 2020 a adopté la nouvelle configuration à 5 GT adossés à ceux du CREDD et en proposant un calendrier de mise en œuvre de cette réforme.
4. Pour rappel, cette réforme tire sa justification **des difficultés récurrentes de fonctionnement** observées au sein de certains GT/SGT qui ont été évoquées en 2019 lors de plusieurs réunions mensuelles du GEC et de Coordinateurs de GT/SGT. Ces difficultés étaient souvent liées à la faible mise en œuvre des activités prévues dans le programme de travail, à la non-tenue régulière des réunions, ou à la tenue de réunion à faible participation ainsi qu'à la participation passive aux réunions. Ces constats ont fait ressortir la nécessité de faire un état de la situation de fonctionnement des GT /SGT et de proposer un processus de rationalisation et de redynamisation.
5. En outre, **le décret n°0623/PM-RM du 8 août 2018**, qui détermine les acteurs, les cadres et la périodicité des échanges des PTF avec le GdM autour du CREDD/ODD, a défini **4 Groupes Thématiques** (Croissance économique inclusive et durable, Protection de l'environnement, Développement du capital humain et inclusion social et enfin, Développement intentionnel et Gouvernance). Les GT, sont chargés de i) **suivre la mise en œuvre du CREDD/ODD**, ii) **suivre la tenue des revues sectorielles**, iii) **contribuer à la préparation de la revue annuelle du CREDD** et iv) **assurer l'intégration des questions transversales**. Les PTF participaient à ces cadres de dialogue à travers les 12 GT et 10 SGT (organes techniques), avec peu d'interaction avec le GEC (organe politique). Par ailleurs, il y'avait un déphasage entre la structuration des GT du côté gouvernemental et celle des PTF qui ne facilitait pas le dialogue autour du CREDD et le suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles.
6. La pratique de ces dernières années a permis de constater une **baisse de la qualité des contributions des PTF** (à travers leurs GT/SGT) dans les différents cadres de dialogue et également des difficultés du côté gouvernemental, induisant une diminution de la qualité des revues en général (CREDD/ODD et sectorielles). Dès lors, il s'avère nécessaire de parvenir à une certaine cohérence entre la structuration des GT/SGT des PTF avec ceux du Gouvernement pour plus d'efficacité dans les contributions aux revues dans les différents secteurs avec pour but la mise en œuvre de l'agenda de développement.
7. Sur la base des défis et points mentionnés ci-dessus, les objectifs suivants ont été fixés pour la réforme :

Objectif général : **Renforcer et redynamiser le fonctionnement** de l'ensemble des groupes thématiques pour une meilleure articulation avec le GEC et les structures gouvernementales.

Objectifs spécifiques :

- Rationaliser les GT/SGT et les mettre en cohérence avec le CREDD/ODD
- Créer un cadre d'échange étroit entre les GT et le GEC à travers les thématiques prioritaires qu'ils porteront lors des dialogues politiques avec leurs différents secteurs
- Redynamiser le GEC et valoriser les cadres de dialogue de haut niveau entre les PTF et le Gouvernement, notamment la CM et les sessions politiques des revues CREDD/RBC
- Accompagner le GEC dans les discussions avec le Gouvernement sur l'amélioration de la qualité des revues et le suivi des politiques sectorielles.

II. Orientation stratégique et Principes généraux de fonctionnement des nouveaux Groupes thématiques (GT)

Chaque Groupe Thématique (GT) devrait respecter un certain nombre de principes de fonctionnement tout en gardant une autonomie et une flexibilité. Les règles de fonctionnement énumérées ci-dessous serviront de base pour la

concertation entre PTF afin d'harmoniser les pratiques et les points de vue permettant d'établir des cadres d'échanges performants avec les partenaires maliens.

1. Les 5 nouveaux GT PTF, qui sont désormais alignés sur ceux du CREDD (4 GT CREDD, dont un transversal), auront comme interlocuteurs stratégiques les Président des Groupes Thématiques de Travail du CREDD.
2. Les Coordinations « tripartites » des 5 GT-PTF représentent les PTF au sein du Comité de Pilotage du CREDD et contribuent à la préparation de la Commission Mixte Mali-Partenaires.
3. Les Coordinations « tripartites » des 5 GT-PTF auront comme interlocuteur privilégié le ministre auquel la **Cellule de Planification et de Statistique** (CPS) du secteur est rattachée ainsi que le Président du GT-CREDD auquel il correspond directement (cf. tableau ci-dessous).
4. Il est essentiel que les GT PTF disposent de règles de fonctionnement claires, de méthodes de travail et que celles-ci soient respectées. Chaque groupe devra disposer des éléments ci-dessous et les tenir à jour. Par ailleurs les GT PTF veilleront à la cohérence de ces documents avec les documents de référence du secteur ainsi qu'avec le Programme de Travail du Collectif des PTF (GEC).
 - Existence de TdR du groupe actualisé avec 1) répartition des tâches et responsabilités entre les PTF faisant partie de la Coordination « tripartite » et les Dialogues Leaders des Groupes de Dialogues membres du GT, incluant le lien avec les clusters.
 - Planification annuelle : organisation régulière de rencontres (OdJ, CR, suivi des décisions, respect des délais dans la transmission des documents, ponctualité, participation, responsabilisation des membres du GT)
 - Des calendriers de rencontres/échanges avec les différents acteurs nationaux intervenant dans le pilotage du GT-CREDD en tenant compte des périodicités prévues dans le **Décret n°0623-PM-RM**.
 - Contribution aux échanges entre GT PTF (rencontre des coordinateurs) et au plaidoyer à porter par le GEC/Troïka en faisant remonter des thématiques sectorielles au niveau du GEC.
5. Le GEC, sur la base des thématiques prioritaires retenues lors de la retraite annuelle, fixera chaque année les grands axes du dialogue stratégique avec le Gouvernement.
6. Chaque GT PTF sera porteur d'une thématique/enjeu (en cohérence avec les ODD) sur lesquelles des résultats concrets sont attendus (convenus avec la partie nationale).
7. A l'image du fonctionnement de la Troïka, une coordination « tripartites » (trinôme de PTF) devrait se succéder dans le lead des GT PTF selon un système de rotation incoming/outcoming member permettant d'avoir une certaine prévisibilité dans le portage et également de conserver une mémoire corporative.
8. Les coordinations « tripartites » devront avoir une certaine capacité organisationnelle, en ressources humaines et logistique afin de suivre et coordonner les activités des **Groupes de Dialogue** (anciens GT/SGT), pilotés par des **Dialogue Leaders** qui bénéficient d'une large autonomie/flexibilité dans leurs fonctionnements et peu de formalisme.
9. Le SEG va fournir un appui technique aux nouveaux GT PTF (qui ne disposent pas encore d'appuis techniques) sous forme de coaching durant la période de transition.
10. Les GT PTF et les coordinations « tripartites » soutiennent les besoins spécifiques liés à la 'dimension politique' de certains groupes de dialogue, nécessitant une implication/liaison, à travers les coordinations « tripartites », et vers la Troïka.
11. Les coordinations « tripartites » des divers GT PTF soutiennent, à travers des échanges entre eux le caractère intersectoriel de certains groupes de dialogue.

III. Orientation stratégique et Principes généraux de fonctionnement des Groupes de Dialogue

Chaque Groupe de Dialogue (ancien GT/SGT) devrait respecter un certain nombre de principes de fonctionnement tout en gardant une autonomie et une flexibilité. Les règles de fonctionnement énumérées ci-dessous illustrent le principe de la concertation entre PTF afin d'harmoniser les pratiques et les points de vue pour établir une base d'échanges avec les partenaires maliens.

1. Tous les anciens GT et SGT deviennent des **Groupes de Dialogue** sectoriel reliés aux 5 nouveaux GT PTF. Ils axeront leur travail sur les politiques et programmes mises en œuvre dans leurs secteurs spécifiques, le portage des thématiques prioritaires du GEC, le suivi des ODD dans leurs secteurs. Les anciens Coordinateurs de GT/SGT (précédemment appelés Chef de File de GT) sont désormais appelés **Dialogue Leaders**.
2. Les Groupes de Dialogue sont chargés d'animer les échanges avec les acteurs clé du secteur selon un format à convenir avec les parties maliennes et avec flexibilité permettant à chacun de s'adapter aux réalités de son secteur. Les Groupes de Dialogue continueront leurs dialogues traditionnels avec les différents ministres/organisations/ sur la base du décret fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement

et avec les acteurs sectoriels sur la base des priorités définies dans le GT PTF dont ils font partie et selon les orientations du GEC.

3. Afin de redynamiser les cadres de dialogue prévus dans le décret n° 0623 fixant les mécanismes institutionnels de pilotage et de S&E du CREDD/ODD (notamment les sous-groupes de travail CREDD, présidés par les Directeurs de CPS), les **Groupes de Dialogue seront positionnés en face des 11 CPS** qui président les sous-groupes du CREDD et se réunissent tous les 2 mois (normalement).
4. Pour une question d'organisation rationnelle du travail, les Dialogue Leaders devraient se répartir entre eux les activités relatives au suivi sectoriel et sous-sectoriel sur la base du principe de la division du travail.
5. Chaque PTF (bilatéral ou multilatéral) intervenant dans un secteur (opération et/ou dialogue) désigne un(e) expert (e) permanent pour chaque groupe de dialogue dans lequel il est actif avec un binôme capable de lui succéder en cas d'empêchement afin d'assurer une participation effective permanente et une continuité.
6. **Nexus** : Chaque Groupe de dialogue est invité à désigner un point focal Nexus parmi ses membres ayant la capacité et volonté de porter la pour la problématique, ensemble avec le Dialogue leader (renouveler tous les ans)
7. Les Binômes des Groupes de Dialogue et les Coordinateurs de Clusters travaillant sur les mêmes thématiques (éducation ; santé ; sécurité alimentaire etc.) se coordonnent en participant systématiquement et mutuellement à leurs rencontres afin de faciliter les synergies, en conformité avec les recommandations et feuilles de routes Nexus endossées par le GEC.

IV. Liens entre les Groupes Thématiques et les Groupes de Dialogue

8. Il existe un lien de coordination entre les GT PTF et les Groupes de Dialogue membres. Les coordinations « tripartites » des GT PTF ont pour rôle 1) de stimuler les activités des Groupes de Dialogue sous leur chapeau de coordination, 2) de faciliter la coordination avec les structures maliennes de correspondance, 3) de coordonner la circulation de l'information entre le niveau politique et le niveau technique, 4) d'impulser des processus de rationalisation (regroupements) au sein des Groupes de Dialogue.
9. Les Groupes de Dialogue auront des réunions flexibles (périodicité et format) avec leurs membres qui devront être agencées dans un calendrier harmonisé avec non seulement avec l'ensemble des autres cadres de dialogue prévue entre le Gouvernement et les PTF (Commission Mixte, Revues CREDD-RBD-ODD, Comité de Pilotage du CREDD, réunion du GT-CREDD et des Sous-Groupe de Travail) mais aussi avec les rencontres au sein des PTF (GEC, réunion des Coordonnateurs de GT, rencontre de coordination en sein d'un GT PTF).
10. Les Groupes de Dialogue communiqueront à leur GT PTF (qui coordonneront les priorités des divers Groupes de Dialogue membres sous leur chapeau) en début d'année leurs priorités ou thématiques clé de dialogue avec les acteurs sectoriel (Gouvernement, OSC, institutions, CT, faîtières etc...) en lien avec les documents de politique sectorielle, plan stratégiques et autres documents d'orientation liés à leurs secteurs.
11. Les coordinations tripartites des GT PTF tiendront des réunions régulières de coordination (un rythme bimestriel est suggéré) avec les Dialogues Leaders se trouvant sous leur chapeau de coordination globale. Ces réunions de coordination peuvent être élargies à l'ensemble des membres d'un ou plusieurs Groupes de Dialogue en fonction des thématiques abordées à l'ordre du jour.
12. Lors de leurs rencontres avec leur contrepartie ministérielle, les Dialogues Leaders doivent être accompagnés par un (e) représentant (e) du GT PTF de coordination afin d'assurer le suivi et la cohérence.
13. Les Groupes de Dialogue (anciens GT et SGT) sont désormais dispensés de produire des documents de travail (TdR, Programmes de travail annuel, Bilans...), prérogatives dévolues aux 5 nouveaux GT PTF.
14. À tout moment, des Groupes de Dialogue Adhoc de PTF, qui veulent se coordonner plus en détail sur une question spécifique, peuvent s'établir. Ces Groupes de Dialogue Adhoc doivent chercher leur GT de référence avec lequel ils coordonneront leurs activités.

V. Nouvelle configuration des GT PTF

Les modifications apportées à la version initiale de la nouvelle configuration des GT PTF, suite aux observations et commentaires formulés par certains PTF, aboutissent à la structuration suivante :

Les 4 GT du CREDD (Décret n°0623-PM-RM) Secrétariat des GT assuré par le CT-CSLP et l'AEDD	GT CREDD: Croissance économique inclusive et durable	GT CREDD: Développement du capital humain et inclusion sociale	GT CREDD : Développement Institutionnel et Gouvernance		GT CREDD : Protection de l'environnement
Présidence des GT-CREDD	DNP/MEF	CPS/Santé, Dév Social et Promotion de la Famille	Le Commissariat au Développement institutionnel (CDI)		AEDD
Vice-Présidence des GT-CREDD	CPS/ Industrie, Commerce, Affaires Economiques et Promo des Invest privés et CNPM	Forum des Organisation de la Société Civil et CPS éducation	Le Conseil National de la Société Civile et CPS/ATFPSI		CPS /Eau, Environnement, Urbanisation et Domaine de l'Etat et le Conseil National de l'Environnement
Répartition des 11 Cellules de Planification et de Statistique selon les GT CREDD	CPS Mines-Energie / CPS Industrie, Commerce, Affaires Economiques et Promo des Invest privés / CPS Equipement et Transport / CPS Développement rural / CPS Eau, Environnement, Urbanisation et Domaine de l'Etat	CPS Santé, Dév Social et Promotion de la Famille / CPS Education / CPS Culture et Jeunesse	CPS Admin. Territoriale, Fonction publique, Sécurité intérieure / CPS Justice	CPS Coopération Intégration / CPS Admin. Territoriale, Fonction publique, Sécurité intérieure	CPS/Eau, Environnement, Urbanisation et Domaine de l'Etat
Groupes Thématiques PTF	GT PTF 1 : Economie Inclusive et Durable	GT PTF 2 : Développement du capital humain et inclusion sociale	GT PTF 3 : Développement institutionnel et gouvernance	GT PTF 4 : Paix et Sécurité	GT PTF 5 : Protection de l'environnement
Les Groupes de Dialogues PTF	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des Femmes Développement secteur privé Economie Agricole et Rurale/Irrigation/Elevage/Pêche Economie et Finances /Statistiques (inoculant Développement secteur privé) 	<ul style="list-style-type: none"> Commission Réhabilitation Zones Post-conflits Eau et Assainissement Education et Formation professionnelle PSSAN (protection sociale, sécurité alimentaire et nutrition) 	<ul style="list-style-type: none"> Décentralisation et développement Institutionnel Processus Démocratique et Organisation de la Société Civile (incluant le groupe de travail Election) 	Sécurité intérieure	Environnement et Changements Climatiques

<ul style="list-style-type: none"> • Santé • Justice et Etat de droit (incluant la lutte contre la corruption) 				
<i>Lien GT- ODD</i>	ODD 7, 8, 9	ODD 1, 2, 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12	ODD 16, 17	ODD 5, 6, 14, 15, 17
RELEVANTS CLUSTERS HUMANITAIRES		<ol style="list-style-type: none"> 1. Abri 2. Water, Sanitation and Hygiene Cluster in Mali 3. Education 4. Protection 5. Health 6. Sécurité Alimentaire 7. Nutrition 8. Protection de l'enfant 9. Action contre les Mines 10. Inter Cluster Coordination 11. Violence Basée sur le Genre 12. Information Management Working Group (IMWG) 		
